

Bureau du 23 mai 2005

Décision n° B-2005-3231

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Déclassement en volume d'une partie du domaine public de voirie communautaire en sous-sol de la rue Saint Jacques**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La SACVL réalise un ensemble tertiaire destiné à accueillir un commissariat de police à l'angle des rues Villeroy et Saint Jacques à Lyon 3°.

Cet ensemble est composé de cinq niveaux en superstructure plus un niveau en attique et de deux niveaux en infrastructure dont un est réservé au stationnement.

La rampe d'accès à ces parkings est située rue Saint Jacques.

C'est le deuxième niveau de sous-sol qui s'étend pour partie sous la voie publique (repéré sur le plan volume A) et pour partie sous la place Bahadourian (repéré sur le plan volume B).

Pour permettre la réalisation de cet ensemble, il convient de procéder au déclassement en volumes de tréfonds sous chaussée et sous la place.

Les volumes à déclasser au profit de la SACVL sont les suivants :

- volume A : sous la rue Saint Jacques et le trottoir, soit 821,20 mètres cubes,
- volume B : sous la place Bahadourian, soit 98,13 mètres cubes.

La réalisation du projet implique le dévoiement de certains réseaux et leur remplacement, dont le coût sera pris en charge en totalité par le maître d'ouvrage.

Concernant le réseau d'eau potable, celui-ci devra être maintenu pendant la durée des travaux.

Le maître d'ouvrage devra prendre en compte, dans la réalisation de son projet, la canalisation d'assainissement desservant la rue Saint Jacques qui ne peut être déplacée.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurée par les voies couvrant ce terrain, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article 62 de la loi du 9 décembre 2004, qui a modifié l'article L 141.3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Prononce le déclassement en volume d'une partie du domaine public de voirie communautaire en sous-sol de la rue Saint-Jacques à Lyon 3°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,